



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 085-268501525-20250414-DEL2025\_003-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 14 du mois d'avril,**

**Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre d'administrateurs présents : 9

Date de la convocation : le 2 avril 2025

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à M. Louis GIBIER), Mme Danielle COMBE (pouvoir donné à M. Jean-Maurice FOUASSON)

**Absents :** Mme Juliette SEGUIN, M. Guy ATLE, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Lucienne CHARRON

Le Président ouvre la séance. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente convocation pour le 2 avril 2025, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer ce jour sans condition de quorum.

**DEL2025-003 – Approbation de l'affectation des résultats 2024 du budget  
CCAS**

Constatant que le compte administratif du budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement cumulé de 153 350,31 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

Affectation au 1068 : 153 350,31 €

Affectation à l'excédent reporté : 0 €

Constatant que le compte administratif 2024 du budget du CCAS présente un déficit d'investissement cumulé de - 265 255,80 €, le report du résultat d'investissement de l'exercice 2024 est présenté aux membres du Conseil d'Administration :

Report au 001 : - 265 255,80 €

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le vendredi 28 mars 2025,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 à la section d'investissement (1068) pour un montant de 153 350,31 €.
- **APPROUVE** le report du résultat d'investissement 2024 à la section d'investissement (001) pour un montant de – 265 255,80 €.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/25

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17/04/25

La secrétaire de séance,  
Lucienne CHARRON